

**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 FEVRIER 2025 A 20 H 30**

Date de convocation : 21 / 02 / 2025
Effectif légal du conseil municipal : 15

Présents : 9

	Emilie ARSAC		Guillaume HABOUZIT
	Rémy BENOIT	X	Audrey IACONA
X	Fernand CHAIZE	X	Michel MIRMAND
	Marie-Hélène CHAPUIS	X	Odile ROMIEU
	Séverine CHAPUIS	X	Alain SABATIER
X	Sandrine EXBRAYAT	X	Sylvie SAGNARD
	Franck FARGIER	X	Alain VIGOUROUX
X	Teddy GARDES		

Absent(s) : 6**Excusé(s) représenté(s) : 5**

Mme Emilie ARSAC représentée par M Alain VIGOUROUX
Mme Marie-Hélène CHAPUIS représentée par M Alain SABATIER
Mr Rémy BENOIT représenté par M Michel MIRMAND
Mr Franck FARGIER représenté par Mme Audrey IACONA
Mr Guillaume HABOUZIT représenté par Mme Odile ROMIEU

Secrétaire de séance : Mme Sylvie SAGNARD

ORDRE DU JOUR

- 1 **Délibération** pour demande subvention à la DRAC pour sécurisation clocher de l'église
- 2 **Délibération** fixation du taux taxe aménagement
- 3 **Délibération** coût moyen d'un élève pour l'année 2023 / 2024
- 4 **Délibération** DPU, 25 route du Fraisse – ZD 435
- 5 **Délibération** validation des offres – choix des entreprises – Aménagement centre bourg phase 1
- 6 **Questions** diverses

Le quorum étant atteint M le Maire ouvre la séance. Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation des élus présents et adopté sans remarque à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour le Maire lit la lettre de démission, pour raisons personnelles, de Mme Séverine CHAPUIS

1 Délibération pour demande subvention à la DRAC pour sécurisation clocher de l'église

Le Maire expose le projet de mise en place d'un filet de protection autour du clocher de l'église pour mise en sécurité suite à chute de lauzes. Ce projet est éligible à une aide DRAC 2025

COUT	PLAN DE FINANCEMENT	MONTANT HT	%
9 290,00 €	DRAC	7 432,00 €	80
	Fonds Propres	1 858,00 €	20
9 290,00 €	Total financement	9 290,00 €	100

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

- **Autorise le Maire à procéder à la demande de subvention auprès de la DRAC**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

2 Délibération fixation du taux taxe aménagement

Le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 27/10/2011, il avait été décidé d'instaurer la taxe d'aménagement sur la commune à partir du 01/01/2012 pour un taux de 1,5% et que lors du Conseil Municipal du 10/10/2014 celle-ci a été reconduite sous les mêmes conditions. Il apparaît donc nécessaire de revoir ou non le taux de cette taxe qui peut être entre 1% et 5 %

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

- **Décide de maintenir et ainsi de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 1,5 % sur le territoire de la commune de Laussonne**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

3 Délibération coût moyen d'un élève pour l'année 2023 / 2024

Le Maire informe que le coût de revient d'un élève de l'école publique établi selon la grille fournie par la DSDEN 43 pour l'année scolaire 2023 / 2024 est de 883,85 € (coût moyen départemental : 899,94 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention
Approuve ce coût et charge le Maire de toutes les formalités administratives

4 Délibération DPU ZD 435 – 25 route du Fraise

Suite à l'application du nouveau PLUI, le Maire expose que la parcelle ZD 435, 25 route du Fraise est dans la zone Uc, zone couverte par le Droit de Préemption Urbain Simple. L'acquisition de ce bien ne présente pas un intérêt communal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **De renoncer à préempter sur cette parcelle**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

5 Délibération validation des offres – choix des entreprises – Aménagement centre bourg phase 1

La commission d'appel d'offres et le maître d'œuvre se sont réunis le 20/02/2025 pour analyser les offres : 4 pour le lot 1 et 2 pour le lot 2. Selon les critères suivants : Prix 40%, Valeur technique 60 %, elle propose d'attribuer le marché aux prestataires suivants :

- Lot 1 : voirie-maçonnerie

Entreprise SAS EUROVIA DALA pour un montant de 499 798,40 € HT soit 599 758,08 € TTC

- Lot 2 : espaces verts-mobilier

Entreprise SAS BEE Paysage pour un montant de 79 622,27 € soit 95 546,72 € TTC

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 11 voix Pour, 0 Contre, 3 Abstentions (M H Chapuis, T Gardès, A Sabatier)

- **Décide d'attribuer le marché aux prestataires ci-dessus**
- **Autorise le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant**
- **Demande que les crédits soient inscrits au budget de la commune**

6 Questions diverses

Pose d'un radar pédagogique : Ce radar prêté par la Préfecture vient d'être posé pour un mois route du Puy, sens Le Puy-les Etables zone 30 et le mois suivant route des Etables, sens Les Etables-Le Puy (zone 30 aussi)

Achat de 2 radars pédagogiques : suite à la subvention amendes de police ces 2 radars seront posés dès réception route de St Julien Chapeuil au niveau de l'école publique pour éviter une vitesse excessive sur ce tronçon de route.

Lettre au DASEN : à la demande de la directrice de l'école publique et compte tenu des effectifs en hausse et aussi pour permettre l'accueil des 2 ans, le Maire et son Conseil Municipal demandent au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale l'octroi d'un poste ou d'un demi-poste à notre école publique à la prochaine rentrée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 18 mars

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H 45

